

Championnat scolaire départemental de Seine Saint Denis

Ecoles - Collèges

22 janvier 2021

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Ce tournoi est organisé par le Comité départemental des Echecs du 93 avec l'aide du Club Municipal d'Aubervilliers échecs en tant qu'organisateur délégué le 22 janvier 2021.

Article 1 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

A) 5 rondes, cadence : 15 min par joueur, au KO.

Une compétition individuelle est organisée pour les collèges et une compétition est organisée pour les écoles primaires et maternelles.

B) Lieu des rencontres :

Collège Jean Moulin, 76 rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers
Accueil des joueurs à partir de 13h30.

C) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E approuvées par l'Assemblée Générale et applicables à partir du 1^{er} janvier 2018 (Ainsi que l'annexe A pour les parties rapides)

En particulier :

1) La chute du drapeau **est annoncée** par l'arbitre comme prévu dans le règlement.

2) Les Règles du Jeu Rapide s'appliquent (Article A.4) en particulier :

:
Le premier coup illégal achevé (lorsque le joueur a appuyé sur sa pendule) constaté par un arbitre amène une bonification de deux minutes à l'adversaire.

Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

L'arbitre : Michel TROST

Article 2 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

A) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI).

B) Système :

Suisse - règles C.04 F.I.D.E. - Handbook 95.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1399 pour les seniors et les juniors;

1199 pour les minimes et les cadets;

999 pour les pupilles et les benjamins;

799 pour les poussins et les petits poussins.

C) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par le Buchholz, puis le Cumulatif.

Article 3 : FORFAITS.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Deux forfaits consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E.

Le forfait sportif est déclaré douze minutes après l'horaire du début officiel des parties.

Article 4 : RECOMPENSES.

Une coupe au premier de chaque niveau de classe.

Une médaille à chaque participant.

Article 5 : PORTABLES.

Ils doivent rester en position éteinte.

Toute sonnerie de portable (y compris alarme ou bip sonore !) d'un joueur sera sanctionnée par la perte de la partie.

Article 6 : Droits à l'image.

Les Organismes ont le plein droit, d'utiliser et de diffuser tous matériels (images, photos, ou vidéos) relatifs à cet événement.

Article 7 : ARBITRAGE.

Arbitre principal Michel TROST, Arbitre Fédéral Open 1.

Arbitres adjoints : Hugues MAUFFREY, Arbitre Fédéral Open 2.

Article 8 : CONCLUSION.

Tous les Participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'organisateur : Fred MARIVAL

